

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 septembre 2022 à 18H30**

N°DCM2022.09.28/09

*Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage*

*Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON*

*Secrétaire de séance : Mme Nadège CHATEL*

*Rapporteur : M. Claude THABUIS*

**Conseillers en exercice : trente-trois.**

**Présents :** Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

**Excusés avec procuration :** Marc LOCATELLI (Procuration à Claude THABUIS), Sylvie CHARNAUD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Patrice JUPILLE (Procuration à Sébastien COTTET), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

**Conseillers votants : trente-trois.**

### **Objet : Convention de subvention pour un cofinancement d'une étude urbaine et d'attractivité du centre-ville entre la Commune et la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Commune et la CCPR adhèrent depuis juillet 2021 au programme Petites Villes de Demain - PVD.

Dans le cadre dudit programme, la Commune a lancé une étude d'attractivité territoriale et une étude urbaine stratégique sur son centre-ville afin de préparer la future convention Opération de Revitalisation du Territoire – ORT et de répondre aux enjeux de la convention PVD.

L'étude a pour objectif de travailler sur un tryptique « diagnostic/enjeux/stratégie », qui permettra d'aboutir à un projet de revitalisation incluant une programmation urbaine afin de donner un second souffle au centre-ville.

La Commune a déposé en date du 7 février 2022 une demande de subvention à la Caisse des Dépôts et Consignations - CDC et la CDC a souhaité apporter son soutien financier à cette étude.

La convention de cofinancement d'études a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la CDC et le bénéficiaire pour la réalisation de l'étude dont le projet de cahier des charges est porté en annexe 1 de la convention.

Le coût total de la réalisation de l'étude menée par le bureau d'études Nouvelles Marges et ses cotraitants s'élève à 82 705 euros HT. Au titre de la présente Convention, la CDC versera une subvention d'un montant de 41 352 euros.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la présente Convention,
- 50% à la présentation de l'étude au comité de suivi.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2122-22 26° ;

**Vu** la délibération n°DCM2021.06.16/14 relative à l'approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » en date du 16 juin 2021 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la convention de cofinancement telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de cofinancement et toutes autres pièces y afférant.

Le Maire de La Roche Sur Foron  
Certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 4 octobre 2022  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 28 septembre 2022

Le Secrétaire de séance  
Mme Nadège CHATEL

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE





BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS –**

**MAIRIE DE LA ROCHE SUR FORON**

.....

**Convention de subvention pour un co financement d'une étude urbaine et  
d'attractivité du centre-ville de La Roche sur Foron**

**N°AF 96444 – C 106447**

**ENTRE :**

La Caisse des Dépôts, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Madame Corinne STEINBRECHER en sa qualité de Directrice territoriale, agissant en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général en date du 21 février 2022.

Ci-après dénommée la « Caisse des Dépôts » ou la « CDC » d'une part,

**ET :**

**La Ville de la Roche sur Foron**, dont le siège social est situé 1 place de l'Hôtel de Ville 74800 La Roche-Sur-Foron

représentée par Pierrick Ducimetière, en sa qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommé le « Bénéficiaire »,

La « Caisse des Dépôts » et le « Bénéficiaire » étant désignés ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

## **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI :**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la direction de la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

Le Bénéficiaire a déposé en date du 07 février 2022 une demande de subvention à la Caisse des Dépôts.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à cette étude, objet de la présente convention.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUI :**

### **Article 1 – Objet de la Convention**

La présente convention et ses annexes (la « Convention ») ont pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien financier sous forme de subvention apporté par la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire pour la réalisation de l'Etude (« l'Etude ») relative à l'étude urbaine et d'attractivité du centre-ville de La Roche sur Foron.

Afin de préparer la future convention Opération de Revitalisation du Territoire – ORT et de répondre aux enjeux de la convention PVD, la commune souhaite lancer une étude d'attractivité territoriale et une étude urbaine stratégique sur son centre-ville. Les objectifs sont la construction d'un projet de revitalisation et une programmation urbaine afin de donner un second souffle au centre-ville.

Une description plus détaillée de l'objet de l'Etude et des modalités de sa réalisation figure en annexe 1 de la Convention.

### **Article 2 – Collaboration des Parties**

Le Bénéficiaire fournira à la Caisse des Dépôts à sa demande, toute information et tout document découlant de ses travaux et permettant de rendre compte de la réalisation de l'Etude et de ses engagements en application de la Convention.

Le Bénéficiaire invitera la Caisse des Dépôts à prendre part aux travaux et manifestations qu'elle organise dans le cadre de l'Etude. Lors de ces manifestations et dans ses publications, elle fera état du soutien de la Caisse des Dépôts selon les modalités fixées à l'article 6.



## **Article 3 – Responsabilité - Assurances**

### **Article 3.1 Responsabilité**

L'ensemble des actions menées dans le cadre de l'Etude est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus de l'Etude (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la seule responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts n'assumera, ni n'encourra aucune responsabilité du fait de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien dans le cadre de l'Etude, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

Les Parties conviennent que le Prestataire est entièrement responsable de l'exécution de l'Etude et de l'ensemble des travaux y afférent.

Le Bénéficiaire déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel notamment (i) la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 ainsi que toute réglementation destinée à la compléter ou la remplacer et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre de l'étude et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes. Le Bénéficiaire s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

En conséquence, le Bénéficiaire ne pourra rechercher la responsabilité de la Caisse des Dépôts en cas de mauvaise exécution de l'Etude.

### **3.2 Assurance du Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire est titulaire d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée de réalisation de l'Etude. Le Bénéficiaire maintiendra cette assurance et justifiera du paiement des primes afférentes à la Caisse des Dépôts à première demande.

## **Article 4 – Modalités financières**

Le coût total de l'Etude réalisées par le Bénéficiaire s'élève à 82 705 euros. Le budget prévisionnel est joint en annexe 2.

### **4.1 Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts**

Au titre de la Convention, la Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire, une subvention d'un montant maximum total de 41 352 euros.

Il est expressément entendu entre les Parties, que le reste du budget total, tel que visé ci-dessus, est pris en charge par le Bénéficiaire et que la Caisse des Dépôts ne pourra en aucun

cas être tenue au versement de sommes excédant le montant de sa subvention.

#### **4.2 Modalités de versement**

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la Convention ;
- 50 % après l'évaluation du rapport d'étape visé à l'article 5.1 de la Convention et réception d'un appel de fonds envoyé par le représentant habilité du Bénéficiaire et mentionnant en référence le numéro **AF 96444 – C 106447** de la Convention, à l'adresse suivante :

Caisse des dépôts et consignations  
DEOFF2 - Pièce 4040  
Plateforme d'exécution des dépenses  
56 rue de Lille  
75007 Paris 07 SP

Soit en transmettant vos factures et votre RIB associé au format PDF à l'adresse suivante :

[factureelectronique@caissedesdepots.fr](mailto:factureelectronique@caissedesdepots.fr)

Le règlement de chaque échéance de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires auront été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts.

Une annexe financière est jointe à cette convention, elle devra être signée et transmise lors de l'appel de fonds.

#### **4.3 Utilisation de la subvention**

La subvention versée par la Caisse des Dépôts, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation de l'Etude, à l'exclusion de toute autre affectation.

### **Article 5 – Évaluation de l'Etude**

La Caisse des Dépôts se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la bonne utilisation de la subvention et pourra demander au Bénéficiaire tout document ou justificatif. Dans cette perspective, le Bénéficiaire accepte que les modalités de réalisation de l'Etude puissent donner lieu à une évaluation par la Caisse des Dépôts ou par tout organisme dûment mandaté par elle.

#### **5.1 Evaluation en cours d'année : le rapport d'étape**

Le Bénéficiaire fournira à la Caisse des Dépôts au plus tard le 15 novembre 2022 un rapport d'étape décrivant les actions menées grâce à la subvention et notamment l'avancée dans la réalisation de l'Etude.

Si la Caisse des Dépôts constate lors de cette évaluation d'étape que la subvention n'a pas été utilisée en vue de la réalisation de l'Etude, elle peut décider de ne pas verser la deuxième échéance de la subvention, voire de demander le remboursement de la première échéance et mettre fin à la Convention, en application des stipulations de l'article 9.

#### **5.2 Evaluation ex-post : budgets, comptes annuels et compte-rendu financier**

Le Bénéficiaire fournira dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, soit avant le 6 juin 2023:

- ses comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022 ;
- un compte-rendu financier qui aura pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il sera constitué d'un tableau des charges et des produits (tel qu'indiqué en annexe 3) affectés à la réalisation de l'Etude et fera apparaître les écarts éventuels (en euros et en pourcentages) constatés entre le budget prévisionnel de l'Etude et ses réalisations. Il comprendra un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'Etude, un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet, ainsi qu'une information qualitative décrivant, notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux de l'Etude. Ces informations contenues dans le compte-rendu financier établies sur la base de documents comptables du Bénéficiaire, seront attestées par toute personne habilitée à représenter le Bénéficiaire.

### **5.3 Transmission des comptes-rendus**

Le rapport d'étape, les comptes annuels et le compte-rendu financier sont transmis par le Bénéficiaire à l'adresse suivante :

Caisse des dépôts et consignations,  
**Délégation de Grenoble – Marie Françoise Bal**  
 31 rue Gustave Eiffel  
 38000 Grenoble

## **Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle**

### **6.1 Communication par le Bénéficiaire**

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par le Bénéficiaire et impliquant la Caisse des Dépôts fera l'objet d'un accord préalable par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de quinze (15) jours ouvrés avant l'action prévue. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de trois (3) jours ouvrés. La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts à l'Etude, lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la Convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.



Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire non prévu par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée de la Convention, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire, à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 19/4.524.153 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires » et logo n°18/4.456.087, conformément aux représentations jointes en annexe 4. La Caisse des Dépôts autorise ainsi en outre le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, la marque française semi-figurative « Groupe Caisse des Dépôts » et logo n° 19/4.519.996.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

## **6.2 Communication par la Caisse des Dépôts**

Toute action de communication, écrite ou orale de la CDC, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord préalable du Bénéficiaire. La demande sera soumise au Bénéficiaire dans un délai de deux (2) jours ouvrés. Le Bénéficiaire s'engage à répondre dans un délai de deux (2) jours ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

## **6.3 Propriété intellectuelle**

La Caisse des Dépôts pourra mentionner à des fins de communication interne et externe le soutien financier apporté à l'Etude et à ce titre, pourra faire état des résultats de celle-ci.

En conséquence, le Bénéficiaire n'intentera aucune action contre la Caisse des Dépôts au titre de ses droits de propriété intellectuelle et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle. Le Bénéficiaire fera son affaire et prendra à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

## **6.4 Utilisation des documents de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire**

La Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à reproduire, représenter, diffuser, à des fins de communication, promotion et information interne et externe dans le cadre de son activité, dans le monde entier, les documents de présentation d'information et de promotion des activités de la Caisse des Dépôts et ce, sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature de la Convention, aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations à la charge du Bénéficiaire en vertu de la Convention.

## **6.5 Liens hypertextes**

Dans le cadre de la présente Convention, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers ses sites situés aux adresses Internet <https://www.banquedesterritoires.fr/> ou <https://www.caissedesdepots.fr/>.



A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur ces sites, et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ces sites Internet.

Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse <https://www.larochesurforon.fr/>.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet, notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

## **Article 7 – Confidentialité**

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant la Caisse des Dépôts, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve des informations et documents transmis par la Caisse des Dépôts aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre des études.

L'ensemble de ces informations et documents, ainsi que les clauses de la présente Convention, est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- Les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- Les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

## **Article 8 – Durée de la Convention**

La Convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties et est conclue pour une durée déterminée qui s'achèvera à la réalisation de l'Etude, sous réserve des 5, 6 7 et 8 de la Convention, dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause.

## **Article 9 – Inexécution de la Convention**

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par le Bénéficiaire de ses obligations contractuelles prévues aux articles 3.1, 4.3, 5 et 6.1 en cas d'atteinte à l'image de la Caisse des Dépôts, ou en cas de non réalisation de l'Etude, après une mise en demeure de la Caisse des Dépôts par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse à l'issue d'un

délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, la Convention sera résolue, conformément à l'article 1217 et suivants du Code civil.

En cas de résolution de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résolution, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

## **Article 10 – Dispositions Générales**

### **10.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges**

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

### **10.2 Intégralité de la Convention**

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

### **10.3 Modification de la Convention**

Aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

### **10.4 Cession des droits et obligations**

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

### **10.5 Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

## **10.6 Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en 2 exemplaires

A Grenoble, le

Pour la Caisse des Dépôts

Pour le Bénéficiaire

Corinne Steinbrecher  
Directrice Territoriale

### **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Description détaillée des modalités et du calendrier de réalisation de l'Etude

**Annexe 2** : Budget prévisionnel de l'Etude

**Annexe 3** : Marques et logotypes de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque des Territoires

**Annexe 4** : Marques du bénéficiaire



## Annexe 1

La commune de La Roche-sur-Foron est localisée au cœur de la Haute-Savoie et est proche des services métropolitains (20 minutes de la ville d'Annemasse ; 32 minutes de la ville de Genève ; 33 minutes de la ville d'Annecy).

Ses 11 516 habitants représentent 40% des habitants de la Communauté de communes du Pays Rochois -CCPR. La Communauté de communes regroupe 9 communes et est un territoire du Pôle métropolitain Genevois Français. En 2021, la Roche-sur-Foron a été labellisée « Petites Villes de Demain ». La convention a été co-signée avec la CCPR. Afin de préparer la future convention Opération de Revitalisation du Territoire – ORT et de répondre aux enjeux de la convention PVD, la commune souhaite lancer une étude d'attractivité territoriale et une étude urbaine stratégique sur son centre-ville.

Le périmètre concentre trois sites stratégiques :

- Le quartier historique
- Le centre-ville
- Le site dit de l'Égalité.

Il s'agit d'accompagner la collectivité à construire un projet de revitalisation et une programmation urbaine afin de donner un second souffle à son centre-ville. Les résultats de l'étude devront s'inscrire dans l'opérationnalité et veiller à améliorer l'attractivité de la ville en général, ainsi que la qualité de vie en centre-ville pour garder les habitants.

## Annexe 2

| Financier          | Montant (€) | Pourcentage |
|--------------------|-------------|-------------|
| La Roche Sur Foron | 41 353      | 50          |
| CDC                | 41 352      | 50          |
| Total              | 82 705      | 100         |





**etc**  
consultants en mobilité

## La Roche-sur-Foron

Étude d'attractivité territoriale et urbaine de programmation stratégique

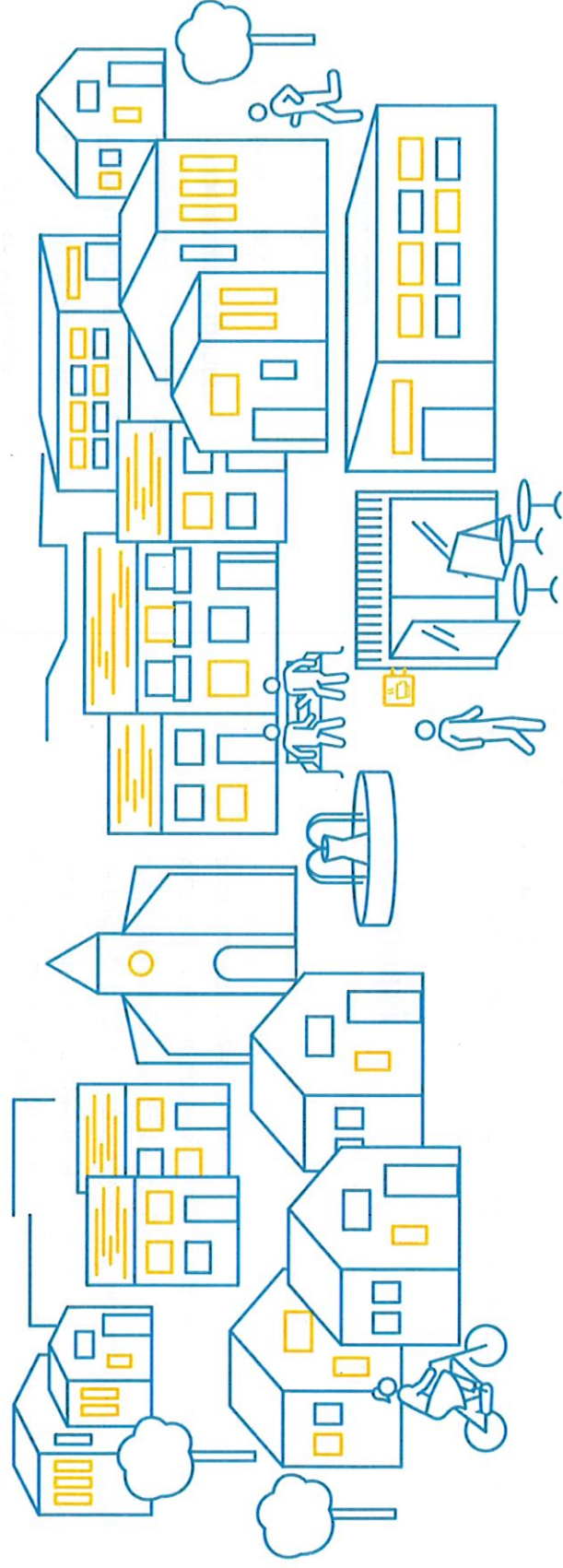
*Vous aider à redynamiser les Petites Villes de Demain*

  
**la roche sur foron**  
CITÉ MÉDIÉVALE AU CŒUR DES ALPES





# Notre méthode de redynamisation des Petites Villes de Demain (30 pages)

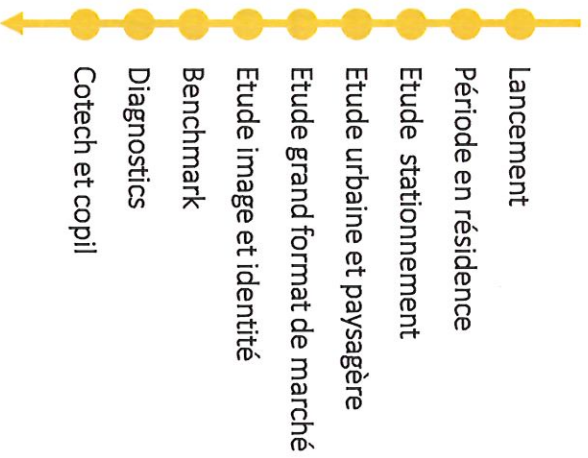






## Phase 1 Diagnostic

### Le déroulé proposé



### Nos partis pris

- Une période en résidence pour s'imprégner du territoire, rencontrer les acteurs clés et insuffler une démarche partenariale
- Investir dans un nombre important d'ateliers et d'interviews pour croiser les points de vue et mobiliser
- Utiliser nos outils d'analyse territoriale pour évaluer l'attractivité et l'image de la commune
- Relever les clefs de l'attractivité, croiser l'approche habitat, urbanisme, économique et projet
- Mettre à disposition une « boîte à outils » de benchmark pour vous appuyer

### Le bon timing

- Trois mois selon les possibilités de contacts des acteurs mobilisés

## 1- Lancement de la mission en comité technique en visio

### ■ Objectifs

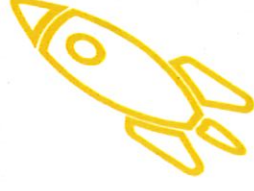
Cette phase préalable doit permettre :

- De valider les attentes prioritaires des services de la commune au titre de la mission
- De préciser les caractéristiques des livrables attendus et le calendrier de leur production
- D'ajuster et de valider les choix méthodologiques structurant la démarche
- De vous présenter nos outils méthodologiques et d'analyse, mobilisés durant la mission
- Préparer finement la phase suivante d'immersion dans le territoire

### ■ Méthodologie

Cette réunion engagée dès la notification du marché, portera sur :

- Le cadrage territorial : politique stratégique en général, priorité de publics, de secteurs...
- La typologie des acteurs à rencontrer selon les différents segments de l'étude l'organisation des étapes suivantes et notamment la période en résidence
- Le calendrier opérationnel de début de mission
- Etablir les modalités de contact des acteurs institutionnels, professionnels, acteurs économiques, entreprises, ...
- L'articulation avec les autres études et expertises réalisées (diagnostic, enquêtes, données statistiques) et la documentation d'information mises à disposition de l'équipe prestataire

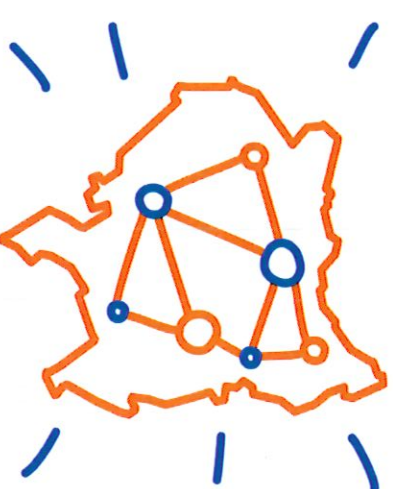


## La Fabrique de l'attractivité

## 2– Analyse des documents stratégiques, des données socio-économiques, focus attractivité

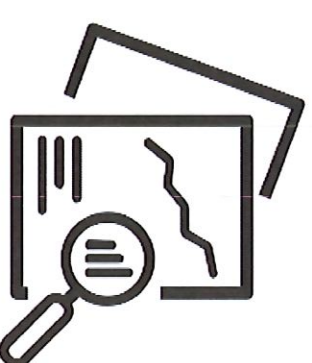
### ■ Objectifs

- Comprendre le positionnement et les singularités de la ville dans son territoire d'influence.
- Identifier les principales dynamiques et trajectoires des territoires (démographiques, économiques, commerciales, touristiques, transfrontalières, services et équipements).
- Confirmer et qualifier les enjeux principaux d'attractivité et d'image de la commune.
- Etudier les interactions existantes ou à créer entre la commune et les territoires environnants, afin d'identifier les éventuelles concurrences ou complémentarités à développer.
- Identifier et évaluer les principaux projets en cours et à venir dans la commune.
- Etudier la capacité du centre-bourg à répondre aux besoins de sa population.



### ■ Méthodologie

- Mobilisation des études statistiques, documentaires et données de compréhension des fonctionnements socio-économiques et urbains de la commune.
  - Exploitation des données INSEE, CCL...
  - Analyse des documents de planification d'orientation et de programmation (SCOT, PLU, PLH, projet alimentaire...) couvrant différentes échelles
- Lecture synthétique des grands projets urbains pour percevoir les dynamiques, facteurs d'attractivité, moteurs et identité.





### 3- Période en résidence « une équipe à vos cotés » : marche exploratoire, organisation d'ateliers, et réunion de calage - cotech (1/3)

#### ■ Objectifs

- Faire une visite immersive de la ville, des projets en cours ou potentiels et des lieux clefs
- Travailler avec vous en atelier
- Mobiliser autour de la mission
- Collecter les éléments d'analyse, les avis des différentes parties prenantes
- Mettre en place un « vivier de projets »
- Assembler un collectif autour de la ville

#### ■ Méthodologie – étape 1 – marche exploratoire

##### En amont

- Préparation du déplacement en amont avec la cheffe de projet PVD
- Choix des outils dans notre panel « mobiliser » pour faciliter la mobilisation des acteurs et des publics ainsi que la collecte d'information

##### Sur place

- Organisation d'une visite accompagnée avec la cheffe de projet et les acteurs sur les principaux points structurants le territoire (le territoire élargi)
- Diagnostic en marchant avec les élus et/ou la cheffe de projet petites villes de demain
- Parcours des lieux clefs et des premiers projets identifiés
- Lecture de la ville
- Appui d'un plan et de documents de programmation éventuelle





### 3- Période en résidence : les ateliers participatifs : un atelier « usage » de la ville avec les habitants, les acteurs et les « forces vives » du territoire (2/3)

#### ■ Méthodologie – étape 2 : atelier participatif

- Capturer et comprendre les usages pour l'ensemble des segments de la ville : jeunes, actifs, familles, entreprises, seniors, touristes... :
- Les thèmes abordés :

- le capital service à la population
- le capital économique
- le capital vert
- le capital mobilité
- la capital animation



Renforcer  
l'expérience « La  
Roche dur Foron »

Familles

Jeunes/jeunes adultes

Seniors

Entreprises /  
créateurs

Salariés

Touristes

Vivre, grandir, vieillir,  
le capital services  
population

Entreprises, emplois,  
commerce, filières, le  
capital économique

Habitat, rénovation,  
transition,  
le capital vert et cadre de vie

Accessibilité, desserte,  
transports,  
le capital mobilité

Vie locale, culture citoyenneté,  
association,  
le capital animation

Fonctionnement avec le territoire élargi : bassin de vie, région

Récit, identité, patrimoine, totem, image

Redynamisation, idéal  
Mise en stratégie

- Préparation avec la cheffe de projet PVD
- Un groupe de 20 personnes avec des habitants ou des « forces vives » de la ville
- Une animation par nos consultants sous la forme de personae reflétant différents profils d'usagers. Nous proposerons aux participants de concevoir des solutions répondant aux enjeux de leur territoire. Ce type d'animation est lui aussi adaptable en fonction des besoins

### 3- Période en résidence : un atelier « les projets possibles » (2/2)

#### ■ Méthodologie – atelier transversal et « partenaires »

##### Objectifs

- Identifier les leviers de redynamisation
- Les fonctions d'ancrage du territoire
- Les potentialités vis-à-vis des projets possibles (tiers-lieu par exemple)
- Les spécialisations et projets des secteurs (historique, égalité, centre ville)

##### Méthode

- Préparation avec la cheffe de projet PVD
- L'atelier regroupe des personnes de la ville et des partenaires (com/com)
- Son rôle est d'identifier les moteurs et les fonctions leviers du territoire (voir encadré ci-contre)
- Les formes d'animation peuvent varier en fonction des besoins mais nous organiserons une méthode par sous groupe
- A priori nous travaillerons par grands projets

#### « Vers quoi ? : les futurs du possible »

Notre méthode vise à identifier et analyser les éléments suivants et à les mettre en synergie, pour accompagner les futurs projets possibles du territoire :

- Les moteurs (fonctions d'ancrage) : sur lesquels s'appuyer ou renforcer pour le développement futur projet : entreprises ou secteurs clefs, organisme de formation, de production, organisme ou vocation culturelle, associations innovantes, évènementiel (manifestation d'intérêt), marchés, etc.
- Les fonctions leviers (fonctions ressources) : les ressources à activer, les écosystèmes à développer, les liens aux autres territoires, aux filières, aux organismes de formation...
- L'articulation des échelles : EPCI, ville, quartier, parcelle, projet. Articulation aux grandes villes sources d'ancrage ou de flux.
- L'attractivité du projet / du territoire : son apport sur les fonctions vivre, habiter, travailler, produire, la capacité à faire venir ou à retenir certaines cibles (familles, télétravailleurs, jeunes, seniors...), et au-delà, la vocation possible du territoire les complémentarités avec des grandes villes, les concurrences, ses spécificités ...
- L'articulation avec les autres programmes : Manufacture de proximité, territoires d'industrie, France Services, micro-foile, transition écologique, fondation du patrimoine ... et l'ensemble des thématiques PVD



## 4- Analyse urbaine, paysagère et patrimoniale

### ■ Objectifs

- Compte tenu des nombreuses études existantes, il s'agira d'abord d'en faire la synthèse pour ensuite se placer dans la perspective d'un diagnostic orienté s'interrogeant sur les atouts à valoriser et les dysfonctionnement à résoudre dans le cadre du projet.
- Répertorier ce qui semble toujours constitutif de l'identité patrimoniale de la ville et pourra servir de fondement à la réflexion collective sur le projet d'attractivité.
- Croiser l'analyse patrimoniale et l'analyse urbaine et paysagère de l'état actuel pour permettre à tous les acteurs de disposer d'une vision d'ensemble, claire et structurée des possibilités de transformation.

### ■ Méthodologie

- Le volet d'analyses urbaine, paysagère et patrimoniale s'attachera à associer expertise et sensibilité pour appréhender le territoire dans toutes ses composantes physiques. Ce travail devra être mené à toutes les échelles pertinentes, du grand territoire à la parcelle.
- L'analyse urbaine s'appuiera sur les données cartographiques existantes (données brutes, analyses déjà réalisées) et sur des données collectées lors des visites immersives (croquis, photos, schémas...).
- L'analyse paysagère se basera essentiellement sur les informations collectées lors de visites immersives sans pour autant négliger les études réalisées et les documents existants.
- L'analyse patrimoniale, elle aussi, devra appréhender l'histoire du lieu à l'échelle de la structure territoriale de la ville, objet de l'étude, à l'échelle de chaque centralité urbaine, et à l'échelle des espaces bâtis et non-bâtis qui compose les tissus urbains.
- La synthèse de ce travail d'analyse sera cartographiée et documentée.

Analyse urbaine : données étudiées (liste non exhaustive)

- Structure et fonctionnement du territoire d'étude dans son contexte régional
- Structure et fonctionnement des centralités urbaines
- Typologies et répartition de l'habitat sur le territoire
- Trame viaire et trame parcellaire
- Programmation et répartition des établissements publics ou parapublics...

Analyse paysagère : données étudiées (liste non exhaustive)

- Géomorphologie du territoire (topographie, géologie, hydrologie...)
- Les grandes entités paysagères
- Les éléments paysagers ponctuels comme des espaces verts, des coeurs d'ilot et autres masses végétales.
- Eléments paysagers construits tels que murets, soutènements ...
- Les vues et horizons ...

Analyse patrimoniale : données étudiées (liste non exhaustive)

- Caractéristiques patrimoniales de la structure urbaine et de son rapport au paysage
- Analyse patrimoniale des bâtiments existants (compris diagnostic complémentaire sur l'état sanitaire et la vacance des édifices + parcellaire)
- Caractéristiques patrimoniales des places et de la trame viaire
- Selon les besoins et sources disponibles, recherches complémentaires en archives...

## 5- Production d'une étude de stationnements et circulations

- L'élaboration du diagnostic comprendra :

- Une analyse de l'accessibilité : contraintes, projets en cours, optimisations possibles, etc.
- Une analyse des enjeux et leviers pour la mobilité
- Un reportage photographique.

La visite de terrain cherchera à étudier à minima les éléments suivants :

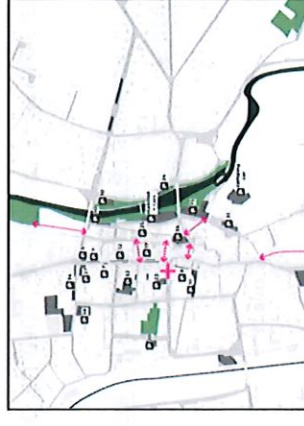
- Voitures et deux-roues motorisés : conditions de circulation en accès aux quartiers étudiés, recensement des points noirs, lisibilité des carrefours et des axes, disponibilité du stationnement, etc.
- Conditions de stationnement : offre, demande, réglementation, etc.
- Marche à pied : conditions de circulation, fluidité des cheminements (trottoirs, passages piétons aménagés, obstacles, etc.), carrefours dangereux, accès et accessibilité PMR, etc.
- Vélo : conditions de circulation actuelles, aménagements dédiés, grands itinéraires, difficultés rencontrées, services associés, etc.
- Transport en commun : itinéraires des lignes de bus actuelles, localisation et équipement des points arrêts, difficultés de circulation, systèmes d'information actuellement disponibles, correspondance en gare, etc.

Pour ce dernier point, conformément au CCTP, nous procéderons à des enquêtes de stationnement au niveau du périmètre d'étude.

Ces comptages seront réalisés lors de deux jours sur place. Ils permettront de relever l'offre et la demande aux niveaux des grandes poches de stationnement, un mardi ou un jeudi, hors période de vacances scolaires le matin et le soir. Elles pourront aller quelque peu au-delà du périmètre d'étude afin de juger des communications existantes ou potentielles avec les quartiers voisins (reports d'utilisateurs...). Des comptages routiers seront également faits sur les 3 principaux carrefours compris dans le périmètre d'étude. Notre analyse intégrera les possibilités d'accessibilité au centre-ville pour l'ensemble de la commune.

- Analyser la mobilité en vue de donner sa place à chaque mode de déplacement ;
- Évaluer les besoins en stationnement, réfléchir à une organisation pertinente pour ajuster l'offre à la demande et réinterroger la place de la voiture dans le centre-ville ;
- Faire des préconisations appropriées au regard des enjeux en terme de commerces, services et habitat.

Notre but étant de nous inscrire dans la logique des éléments déjà actés ainsi que d'accompagner et de prolonger les changements en cours et envisagés à plus long terme.



Exemple de référentiel



## 6- Analyse récit, notoriété, communication et cartographie des représentations...

### ■ Objectifs

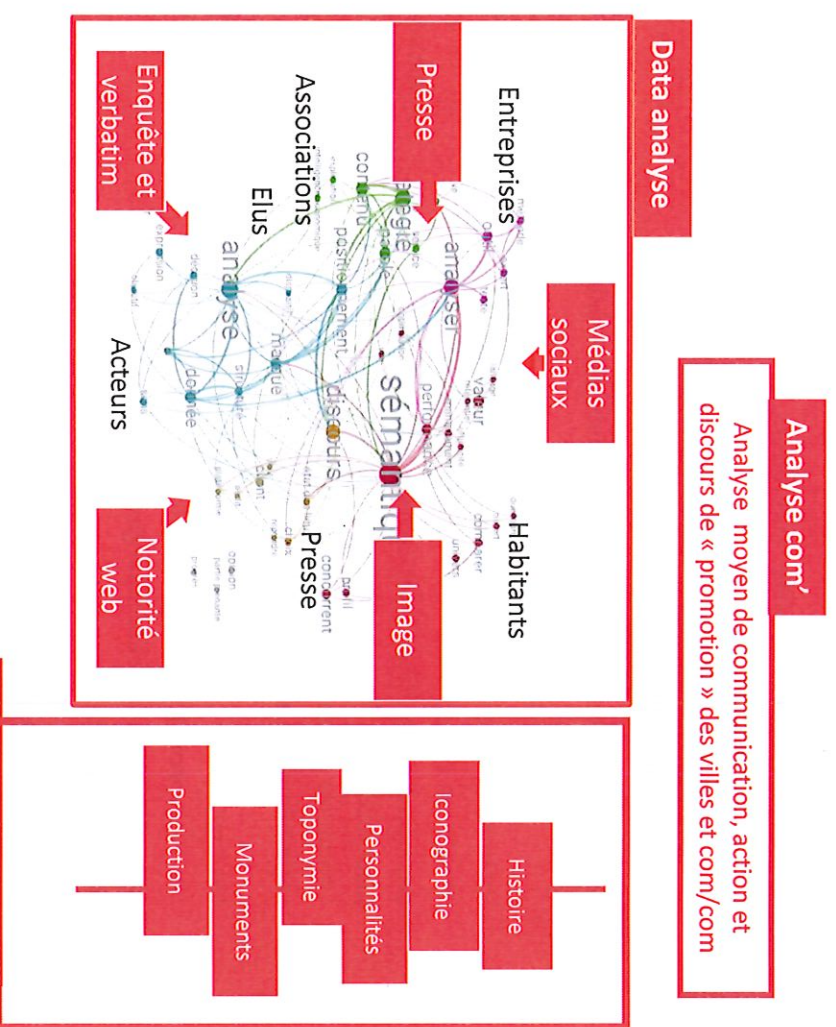
- Mettre à votre profit nos outils d'analyse, qu'ils soient digitaux ou de recueil de verbatim, ou d'analyse de votre communication
- Relever son identité, son ADN
- Situer et comparer le territoire, sa notoriété potentielle
- Les forces et les faiblesses de sa communication, touristique

### ■ Méthodologie

Nos outils d'analyse exclusifs permettent de vous fournir :

- Une analyse médias, web et réseaux sociaux : que dit-on du territoire, sur quels registres... ?
- Une analyse des images et de l'iconographie du territoire
- Une analyse de la communication de la ville et des grands événements
- Questionner les valeurs du territoire
- Analyse des récits historiques : toponymie, histoire, personnages marquants, totems, patrimoine, etc...

Nous croiserons ces éléments avec les enquêtes et le travail en atelier



Preuve de nos compétences en data analyse, les études du lab Nouvelles Marges sur les territoires ont fait l'objet

de plus de 50 reprises presse

## 7- Interviews des acteurs clés du territoire

### ■ Objectifs

- Lors de cette étape, il s'agira de mobiliser et d'interroger une douzaine d'acteurs-clés du territoire, sur les atouts, les leviers, l'attractivité, et les enjeux du territoire.
- Il s'agit de relever le plus finement possible l'appréciation, les avis et les besoins en terme d'image, d'attractivité, de notoriété, de fréquentation, de services du territoire et de ses leviers.

### ■ Méthodologie

- Production d'une grille d'entretien visant à appréhender les moteurs et l'attractivité du territoire, ses besoins, ses manques et à recueillir la vision globale des acteurs locaux sur les facteurs d'attractivité du territoire.
- Réalisation d'environ une demi-douzaine d'entretiens individuels avec des acteurs clés de chacune des communes. La liste est à ajuster avec vous en fonction des besoins à la suite du lancement de la mission
- Elus, région, département, CCI commerçants, professionnels de l'immobilier (agences, notaires) , forces vives...)
  - Elus des communes et de l'intercommunalité
  - La Région
  - Le Département
  - La CCI (si besoin CMA ou Chambre d'agriculture)
  - Des spécialistes de l'immobilier (agences immobilières locales, notaires, EPF)
  - Des commerçants
  - Des acteurs du tourisme (OT notamment)
- Organisation : les entretiens se feront en distanciel (téléphone et visio) ou sur site pour les plus importants.
- Ils seront menés en parallèle des autres moments de la mission.



## 8– Benchmark, étude des concurrences et analyses comparées

### ■ Objectifs

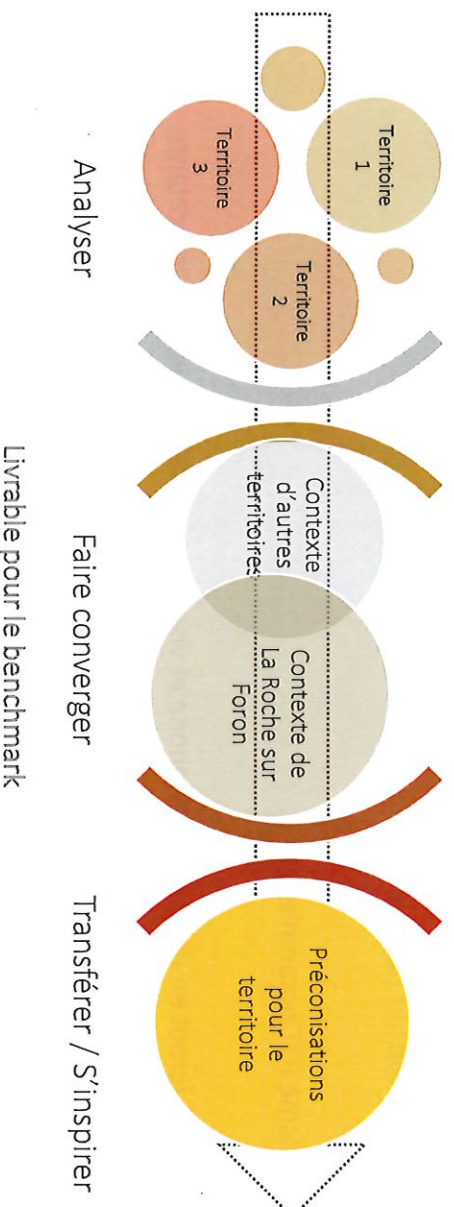
- Cibler des territoires voisins ou cherchant à répondre à des enjeux comparables ; étudier leurs réflexions en matière de marketing territorial et leurs campagnes de promotion de leur attractivité
- Etudier les réussites, les faiblesses et les points à améliorer de ces territoires, pour en déduire des actions inspirantes
- Repérer les actions à mener pour créer une identité croissante basée sur la différenciation et l'unicité, de manière à en tirer un positionnement non-concurrentiel
- S'appuyer sur des actions et forces préexistantes pour solliciter des investisseurs potentiels
- Dans ce cadre, trois ou quatre territoires seront analysés

### ■ Méthodologie

Pour ce benchmark et cette étude des concurrences, il conviendra de sélectionner quelques initiatives, de suivre et d'analyser les points suivants :

- L'objectif recherché à travers la stratégie d'attractivité
- Le contexte et les motifs ayant présidé à son initiation
- Les actions et démarches mises en œuvre
- Les partenaires associés
- La communication
- Le pilotage et l'animation
- Les résultats et réalisations
- L'impact, ce qui a marché et ce qui n'a pas marché

Nous identifierons par la suite, le potentiel de transférabilité ou d'inspiration pour La Roche-sur-Foron, selon la démarche ci-dessous :





## Faire plus : Etude de marché « projet »

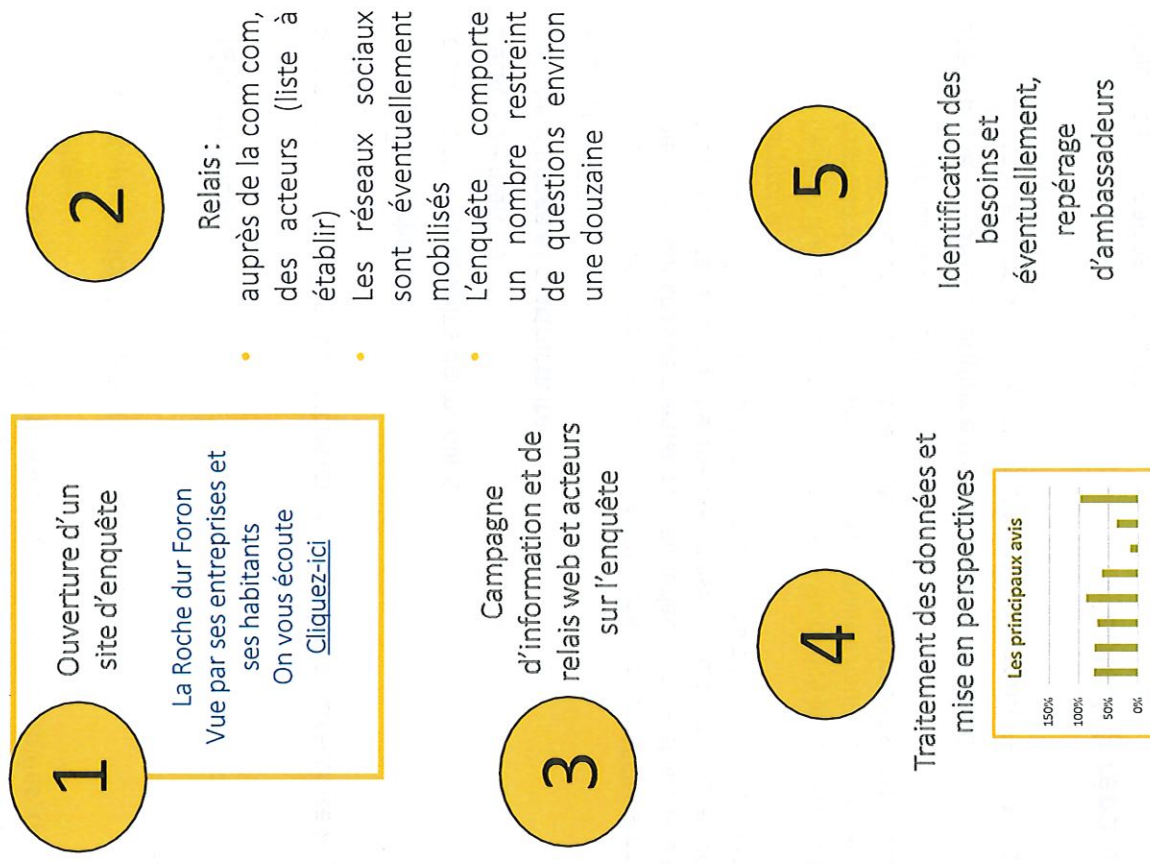
### ■ Objectifs

- Mobiliser et identifier plus largement les besoins du territoire sur les projets « phares » : exemple « Tiers-lieu dans l'ancien Scolasticat.
- Voir quantitativement les manques et les besoins pour la redynamisation

### ■ Méthode :

- Ouverture d'une enquête grand format auprès des habitants et des usagers potentiels du lieu
- Nous réalisons le questionnaire et le mettons en ligne
- Nous la diffusons avec l'appui de la cheffe de projet à tous les contacts et habitants, et sur le site de la ville
- Elle peut être relayée sur les réseaux sociaux, et le site internet de la ville
- Des questionnaires papiers peuvent également être édités, remplis et diffusés
- Nous repérons ainsi des ambassadeurs voulant travailler dans un groupe « projet » pour la ville
- Nos résultats : entre 150 et 250 réponses selon la taille du territoire

## Comment ça marche ?



## 9- Rédaction du diagnostic et du portrait d'attractivité du territoire (livrable phase 1)

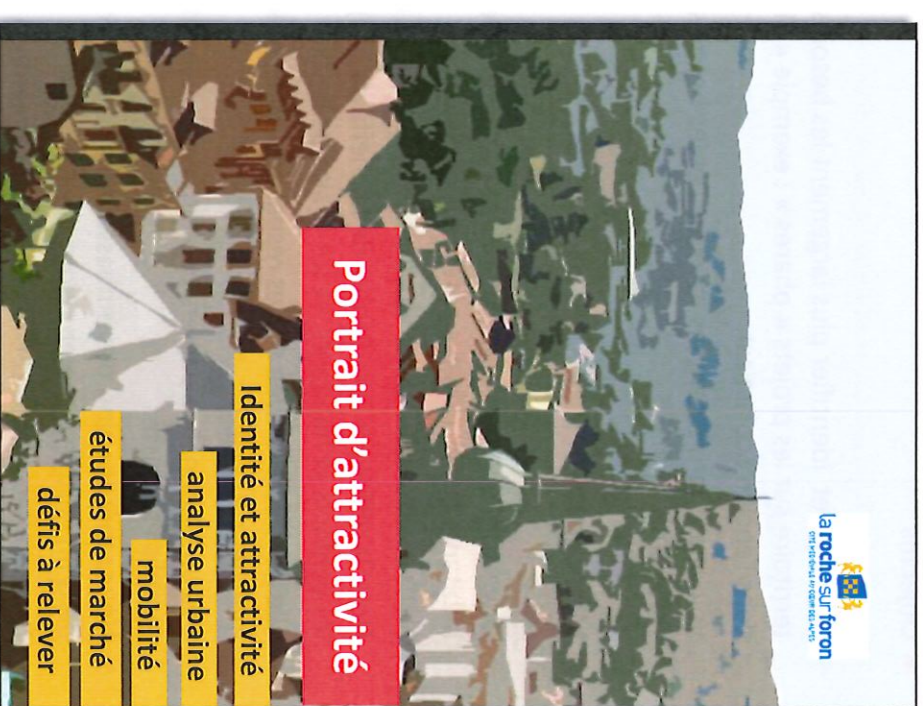
### ■ Objectifs

- Rassembler et synthétiser l'ensemble des données recueillies et des analyses effectuées lors des phases de récolte de données, d'immersion et d'ateliers.
- Réalisation du portrait de territoire et d'attractivité

### ■ Méthodologie

Rédaction en cabinet d'un rapport détaillé « portrait d'attractivité » (ci-contre) qui contiendra :

- Le diagnostic urbain
- Le diagnostic des besoins de mobilité
- L'étude de marché
- L'étude d'image et d'attractivité
- Aussi une AFOM
  - Nous positionnerons la commune dans une analyse AFOM synthétique à décliner pour chaque thématique identifiée comme stratégique en matière d'attractivité, ainsi qu'une analyse transversale du territoire. Notre objectif est de vous fournir des clefs de compréhension interne et externe au territoire.
  - Ce type d'analyse permet de mettre en évidence les enjeux du territoire en fonction des indicateurs relevés (dynamisme habitat, économie, urbanisme, animation et services aux publics, projets potentiels, mise en synergies des actions)
- Une analyse des défis et enjeux à relever pour le territoire
  - Analyse d'image, valeurs, récits, facteurs primaires d'attractivité, talents,
- Projets de scénarios possibles



Cotech (préparation du copil en visio) + Validation par le comité de pilotage

Phase 2

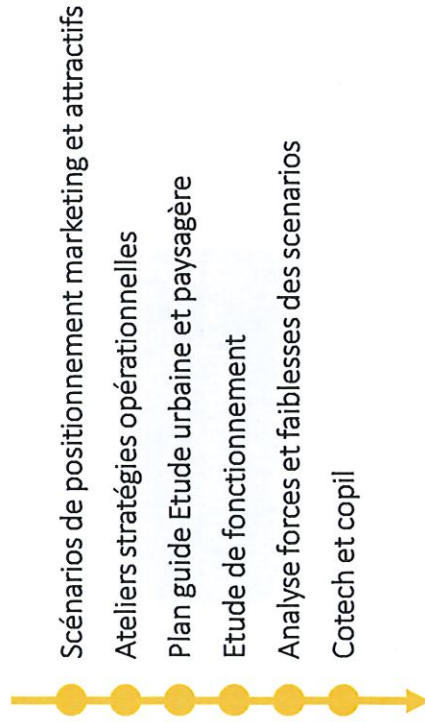


## Phase 2



# Elaboration du scénario de revitalisation à diverses échelles et à court, moyen et long terme

### Le déroulé proposé



### Nos partis pris

- Déployer un scénario de positionnement marketing (attractif, distinctif et légitime)
- S'appuyer sur les forces des territoires pour établir les scénarios de revitalisation de la ville
- Animer a minima deux ateliers afin de mettre en stratégie les scénarios de revitalisation.
- Aider à consolider les projets structurants
- Ouvrir la possibilité de réaliser une étude complémentaire sur une intervention spécifique

### Le bon timing

- Trois mois après la validation de la phase 1.



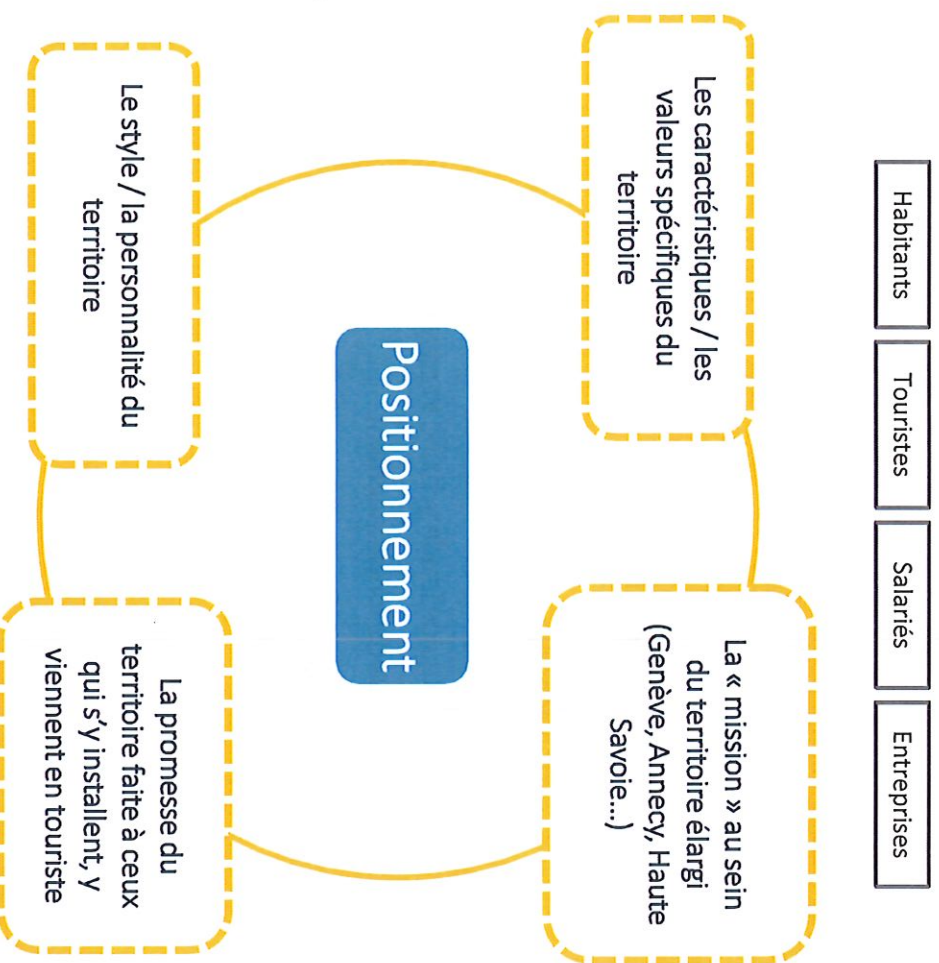
## 1- La démarche de positionnement marketing territorial

■ Le positionnement est, dans le langage marketing, le discours qu'une structure tient auprès de ses clients potentiels pour être identifiée auprès d'eux de façon distincte et positive. Le positionnement, dans le cadre d'un territoire se doit d'être :

- **Attractif** aux yeux des clientèles ciblées (investisseurs, futurs habitants, touristes...);
- **Légitime**, c'est-à-dire en phase avec la réalité et les valeurs de la destination ;
- **Distinctif** par rapport aux territoires concurrents.

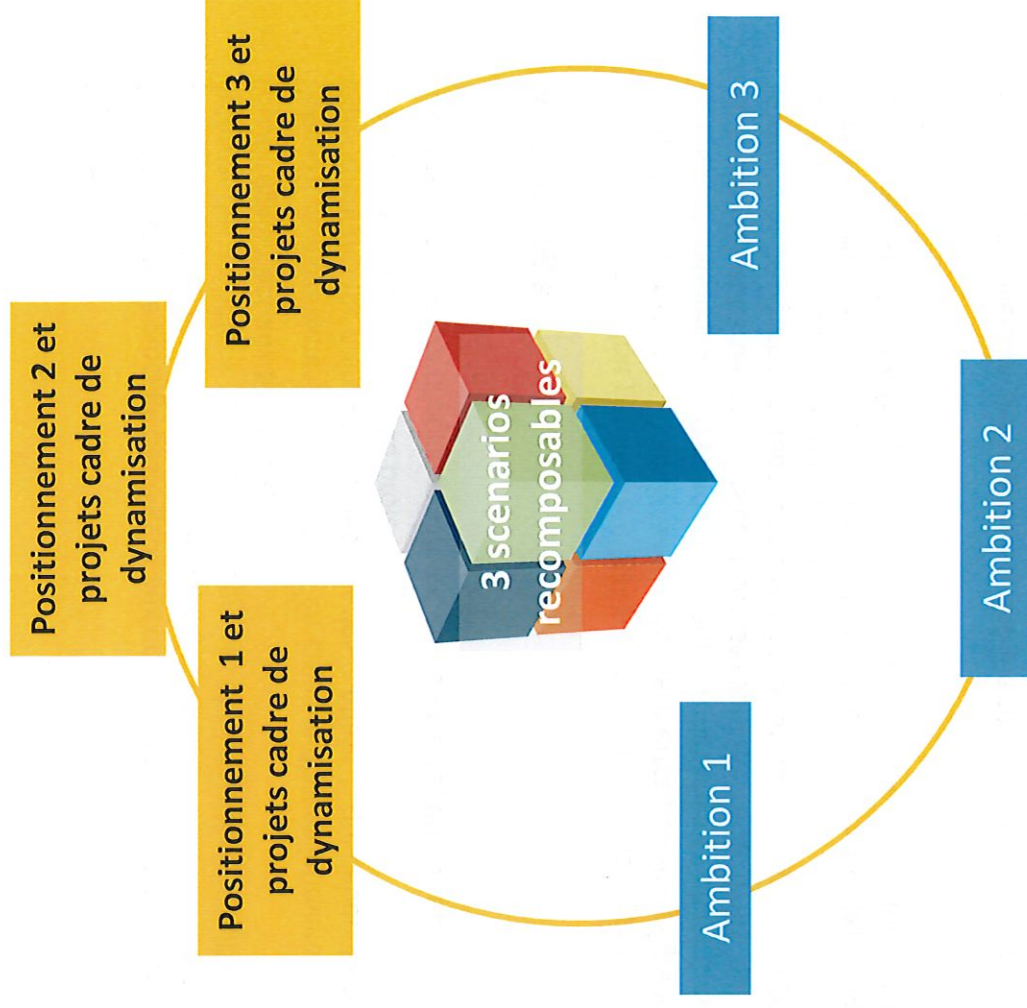
L'enjeu est d'affirmer une identité, une vocation territoriale, économique, d'habitat et touristique pertinente.

A la différence d'une image, qui est subie, le positionnement est une construction qui exprime une volonté stratégique. Mais au-delà de cette dimension de communication externe, le positionnement sert également à orienter les stratégies d'investissement et d'aménagement et à mobiliser les acteurs, les élus, et les habitants autour d'un projet commun : une ambition.



## 2- Notre travail de positionnement distinctif et attractif

- Un travail en cabinet sera réalisé afin de vous proposer des choix de positionnement cohérents :
  - En démarrage, nous travaillerons sur les éléments de diagnostic et la mise en résonance de tous les atouts du territoire, leur articulation, et la complémentarité avec d'autres afin d'éviter la concurrence.
  - Nous proposerons plusieurs scénarios (éventuellement recomposables), avec les avantages et leurs points de retraits. Tous seront assortis d'une ambition clef pour le territoire (articulée avec les projets « cadre » de revitalisation.
  - Le partage de ces scénarios pourra se faire soit en amont des ateliers de proximité soit en aval. Ce point sera arrêté avec vous. Nous préconisons généralement d'intégrer et d'explicitier ces choix lors des ateliers.
  - Sur certaines missions, ils peuvent être présentés à la fin du diagnostic (phase 1) afin de faciliter la maturation des choix.
  - Nous analyserons les impacts possibles de chaque scénario sur la ville.
  - Tout cela reste donc à « mettre en musique avec vous », pour nous adapter au mieux à votre territoire et à vos besoins.





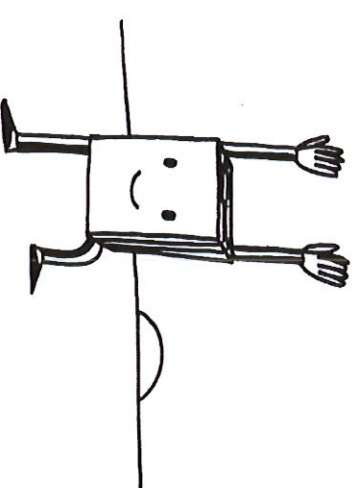
### 3- Deux ateliers de mise en stratégie à partir de scénarios : un atelier « territoire global » et un atelier » projets/ secteurs

#### ■ Objectifs

- Pour permettre ce passage des enjeux aux orientations programmatiques, le groupement organisera un temps de coproduction avec la commune pour faire émerger des ambitions : avec les élus, services et partenaires (possibilité de l'ouvrir également aux habitants)
- L'objectif sera également de permettre l'émergence d'idées innovantes ou expérimentales (ce point pourra débiter dès la phase 1) qui débouchera sur la mise en place d'un « vivier de projets »
- La stratégie permettra le positionnement et matérialisation du récit territorial

#### ■ Méthodologie

- L'atelier « global » doit permettre d'établir le scénario définitif, il pourra être mené selon la méthode « controversé » qui permettra de fixer les grandes orientations stratégiques répondant aux enjeux identifiés en phase 1 avec les élus, services et partenaires. Les controverses sont des récits fictifs, qui permettent de nourrir un débat et de se donner un cap (chaque sous groupe défend alors son point de vue de scénario)
- L'atelier « projet » visera lui à enrichir et affiner la réflexion sur des projets clefs du territoire (tiers-lieu, renforcement du projet alimentaire, orientation touristique, etc.).
- Elles sont travaillées en petits groupes. Chaque controverse est donnée à deux groupes. A partir de ces controverses : les participants notent chaque alternative (note de 1 à 5) puis ils sont invités à trancher / choisir une des deux options / ou proposer une alternative (sur les cartes laissées vides).





## 4- Réalisation des plans guides

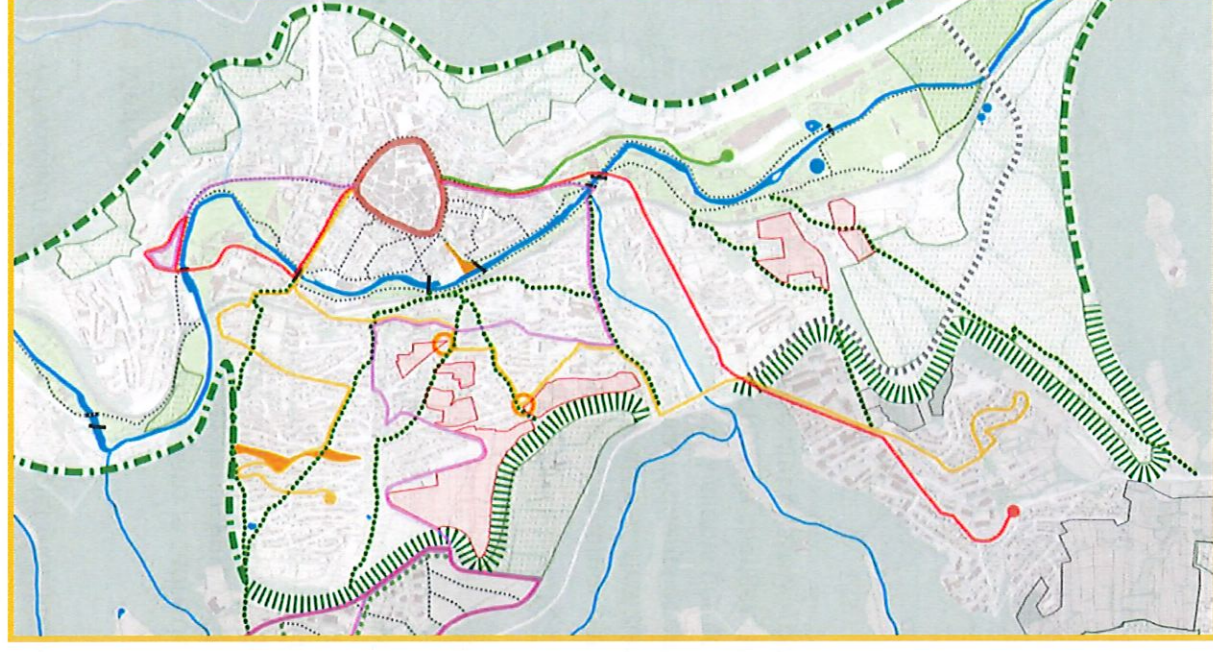
### ■ Objectifs

- Définir la philosophie et les ambitions du projet d'attractivité
- Fixer les grands principes d'organisation spatiale et urbaine du projet
- Illustrer les orientations de projet
- Expliciter une stratégie de mise en œuvre avec les temporalités des différents secteurs à aménager.
- Apporter un cadre avec des principes structurants, précis mais flexibles et évolutifs permettant, en fonction de l'évolution du contexte, d'ajuster les projets sans perdre le fil conducteur du projet d'ensemble.

### ■ Méthodologie

- **Des plans de synthèse** : l'élaboration des plans guides implique une large synthèse des diagnostics thématiques et des orientations de projet qui en découlent. Il s'agira d'éviter une superposition exhaustive des approches thématiques pour s'orienter vers un travail interdisciplinaire en étroite collaboration avec les acteurs locaux. De cet effort de synthèse résultera un plan guide global de l'ensemble du périmètre d'étude et des plans guides spécifiques à chaque commune sur lesquels seront spatialisées toutes les orientations de projet retenues.
- **Des plans thématiques**: pour permettre une lecture claire et détaillée, les plans guides seront déclinés suivants les orientations thématiques de projet.
- **Un volet stratégique** : en vue de préparer l'élaboration du volet opérationnel de l'étude (fiches action, outils, moyens et acteurs), la réalisation du plan guide sera l'occasion de mener une réflexion sur le phasage stratégique de mise en œuvre du projet. Il s'agira, entre autres, d'identifier les projets démonstrateurs à lancer à très court terme et offrant une visibilité à la dynamique de transformation du territoire. Les orientations de projet seront ainsi hiérarchisées en court, moyen et long terme.

Exemple de plan guide multi-thématique pour le projet de redynamisation de la ville de MENDE (Studio Mundis 2019)



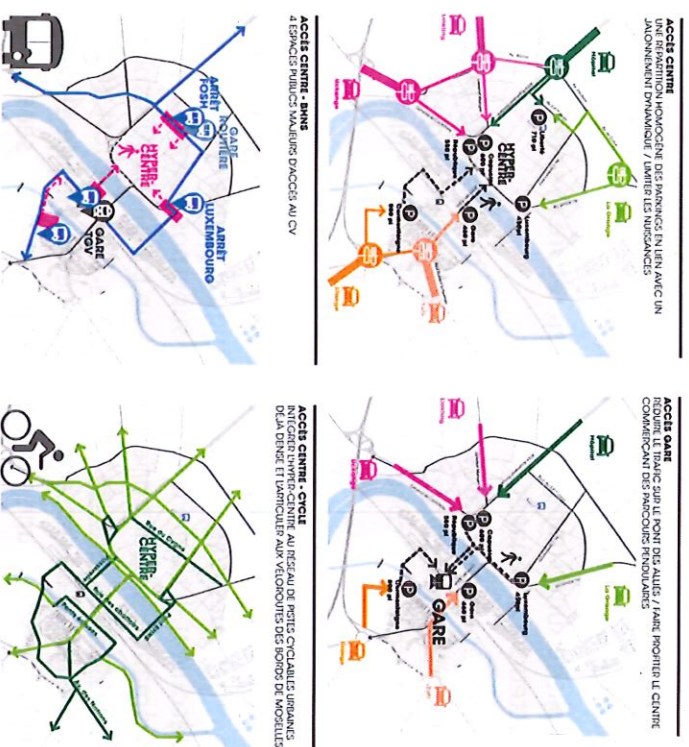
## 5- Intégration des enjeux de mobilité dans les scenarios et recommandations

### ■ Objectifs

- Articulation et ajustement du volet mobilité au scénario

### ■ Méthodologie

- Les consultants proposeront dans le cadre des scénarios une organisation d'ensemble des déplacements (PL, VL, transports en commun, cycles et piétons) afin de garantir une gestion coordonnée du territoire entre développement urbain à moyen/long terme et le plan de déplacement du centre-ville :
- Un plan d'organisation des circulations et du stationnement sur le centre- ville ;
- Un plan d'organisation du réseau cyclable et piéton sur le centre- ville ;
- Un plan d'organisation du réseau TC ;
- Ce plan sera décliné dans le temps par des actions phasées afin d'aboutir au plan final par une transition douce permettant, aux résidents et employés du centre-ville mais également aux clients des commerces et visiteurs, de s'approprier le changement ainsi que le projet de ville (phase 2 et phase 3 – plan d'action)





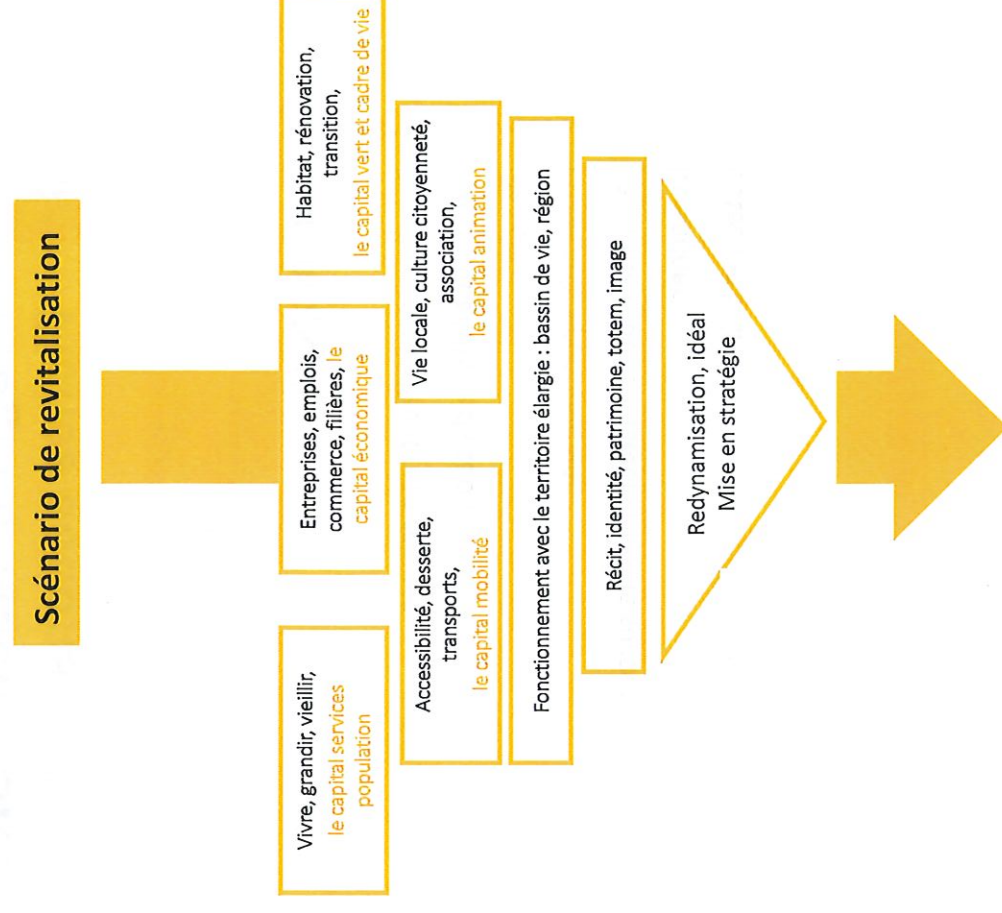
## 6 - Rédaction des scénarios de revitalisation, pour une nouvelle « valeur ajoutée territoriale » La Roche-sur\_Foron

### ■ Objectifs

- Dessiner les bases fondamentales du projet
- Mettre en stratégie les deux territoires
- Commencer à construire la feuille de route

### ■ Méthodologie

- A l'aide des plans guides nous matérialiserons les aspects urbains, géographiques et spatialisés des programmes
- Également, nous élaborons les leviers, les axes et les moteurs d'une nouvelle stratégie de valeur ajoutée et de revitalisation de la ville
- Nous partirons pour cela des usages thématiques de la ville et thème par thème, nous mettrons en synergie cette « valeur ajoutée » de projet
- L'ensemble de ces axes écriront les nouveaux récits « marketing » et identité « La Roche sur Foron »
- Nous veillerons dans ce cadre à la complémentarité de la ville et à celle de la com/com et des autres territoires
- Proposition du périmètre d'études (cartographie) avec les différentes stratégies retenues
- Flux et fonctionnements engendrés
- Impact possible des différents scénarii retenus, (incluant les prérequis et les contraintes)



Cotech (préparation du copil en visio) +

Validation par le comité de pilotage

Phase 3



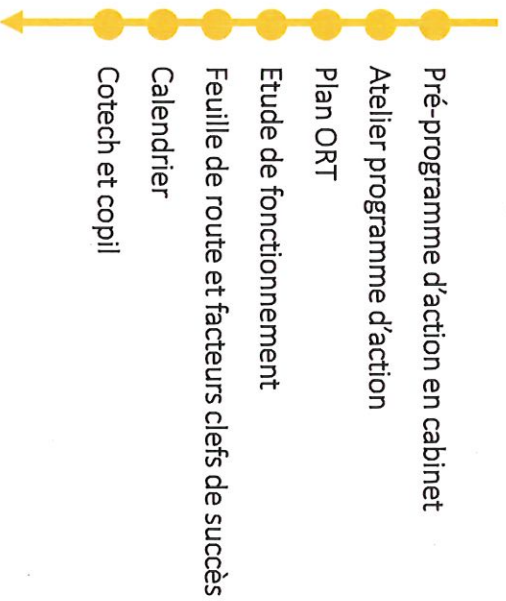


## Phase 3

### Programmation – ORT

#### Fiches actions

#### Le déroulé proposé



#### Nos partis pris

- Restituer une feuille de route partagée sous forme d'un plan guide décliné en fiches actions spatialisées.
- Affiner la stratégie
- Structurer de manière cohérente les différentes actions qui l'appuient
- Hiérarchiser les actions par degré de maturité, de capacités de mise en œuvre et d'avancement.
- Être agile, notamment dans l'usage des méthodes
- Vous accompagner dans une co-construction d'action et de la communication concertée pour une meilleure efficacité

#### Le bon timing

- Deux mois, selon l'organisation des ateliers

## 1- Atelier plan d'action

### ■ Objectifs et méthodologie

Après la validation de la stratégie et des pistes d'action, nous élaborerons un plan global regroupant les fiches actions clefs (qui doivent être relativement limitées). Nous envisageons le plan d'action comme un outil de pilotage opérationnel centré autour de deux priorités : **la définition des actions à mener et la manière de conduire** ces actions. Le plan sera élaboré de la manière suivante :

- A partir d'un travail en cabinet, nous élaborons des « **fiches projets d'action** » (voir encadré). Leurs précisions et approfondissements dépendra du degré de maturation de chaque action. A partir de ce travail en cabinet, nous **organiserons une session en atelier** visant à approfondir et structurer les fiches actions de manière participative et selon le degré de moyens, les ressources mobilisables à court et moyen terme par la collectivité et ses partenaires, les éventuelles études complémentaires à réaliser. Chaque fiche action comprendra une version de renforcement afin de lui donner un caractère adaptable au fil du temps et des avancées du projet. Les ateliers seront animés auprès d'un public plus restreint que celui du premier cercle de la ville (services et élus).
- Le pilotage est l'autre élément décisif dans la bonne réussite du plan d'action. Afin d'assurer une bonne gouvernance et une rapidité d'exécution, il est indispensable de préciser dès le départ le rôle de chacun pour chaque action, ainsi que les circuits de validation. À cette fin, nous établirons un lien avec l'AMO management (si elle est activée) et nous échangerons afin de l'outiller avec la personne pilote de l'action qui pourra nous solliciter en aval.
- La plan d'action fera l'objet de recommandations sur sa mise en œuvre et son pilotage.

### Nos principes clefs pour le plan d'action

#### Hierarchisé

Un nombre d'actions relativement limité, adapté aux capacités de mise en œuvre de la ville

#### Ne pas tout décider, tout de suite

Une méthode agile, permettant une adaptation du plan d'action en fonction du temps et des évolutions du contexte

#### Actions mature, action en cours de maturation et actions à maturer

Nous classerons aussi les actions selon trois leviers hiérarchiques selon leur degré de maturation

## 2- Rédaction des fiches actions et ajustements en visio des contenus

### ■ Objectifs

- Les fiches actions traduisent en détail le plan guide.
- Chaque fiche action sera un véritable outil de mise en œuvre.
- Elle reprendra succinctement l'objectif ou l'enjeu de l'action, identifiera les partenaires à mobiliser, les outils les mieux adaptés, les financements potentiels, le coût et l'échéance estimés ; elles seront spatialisées et illustrées. Un volet programmation sera détaillé pour chaque action.
- La programmation identifiera distinctement les actions de court, moyen et long terme. Elle fera l'objet d'une priorisation claire et visible
- Une mise en perspective du projet avec le document d'urbanisme en cours sur la commune sera réalisée afin d'y intégrer le projet de revitalisation (règlement, OAP...).

**VISIO** : Des échanges entre le prestataire, la collectivité et les partenaires sont à prévoir afin de concevoir et contextualiser finement les actions, afin qu'elles répondent au mieux aux besoins exprimés et à la capacité du territoire de les mettre en œuvre.

### Modèle de fiches actions





### 3- Périmètre ORT

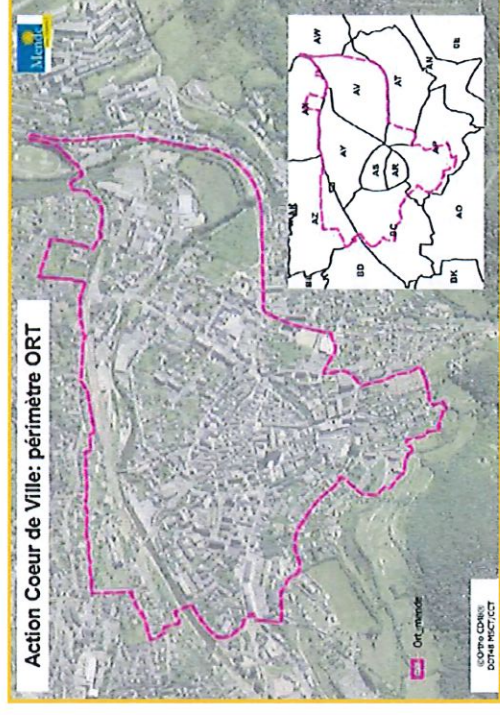
#### ■ Objectifs

- Définir un ou des secteurs d'intervention inscrits dans le périmètre de la stratégie territoriale.
- Au-delà du périmètre d'intervention intégrant obligatoirement le centre-ville, délimiter les secteurs d'intervention de l'ORT sur lesquels il est nécessaire d'agir pour garantir le succès du projet d'attractivité du centre de La Roche-sur-Foron.

#### ■ Méthodologie

Préparé en amont des ateliers dédiés au plan d'actions en étroite collaboration avec la cheffe de projet PVD, la réflexion sur le périmètre ORT sera menée en atelier avec les acteurs locaux présents :

- La réflexion sur le périmètre ORT doit être consécutive à la réflexion sur les différentes actions à mener pour mettre en œuvre le projet global.
- Il s'agira donc d'identifier les actions, projets ou secteurs de projet nécessitant l'appui juridique et fiscal que confère la convention d'ORT.
- Définir un projet de périmètre ORT à soumettre à l'avis des acteurs locaux et institutionnels ainsi que les partenaires impliqués dans les actions prévues.



Exemple de périmètre ORT de la ville de MENDE : ce périmètre dépasse largement le centre historique pour définir un nouveau centre-ville élargi intégrant le LOT dans le périmètre.

A noter : le périmètre pour gagner du temps pourra être discuté dès la phase 2 (voir calendrier)

## 4- Rédaction d'une feuille de route et indicateurs de suivi

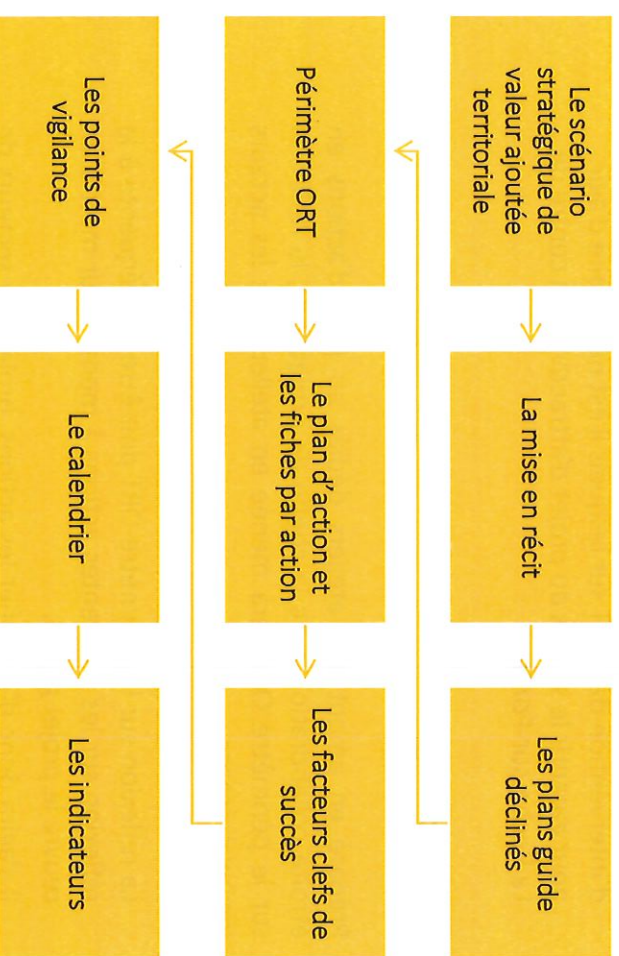
### Document final

- Ce document final, document à part entière, rappellera succinctement les enjeux de la démarche, et fournira les clés de lecture à la compréhension du projet et de déclinaison de la nouvelle stratégie.
- Les éléments de la feuille de route ne se limiteront pas à restituer les actions mais également à présenter des points de vigilance, des facteurs clefs de succès , mais aussi des indicateurs de réussite et/ou de suivi.
- Il comprendra un calendrier. Nous ajouterons une note stratégique sur les projets mis en vivier.
- Par ailleurs, il sera directement adaptable au sein de la convention Petites Villes de Demain.

### En résumé le document final contiendra :

- Le scénario stratégique de valeur ajoutée territoriale
- La mise en récit
- Les plans guide déclinés
- Le plan d'action et les fiches par action
- Les facteurs clefs de succès
- Les points de vigilance
- L'analyse des projets en vivier
- Le calendrier
- Les indicateurs

### Au final !



**Cotech (visio) + Validation par le comité de pilotage (plénière + restitution voir Tranche Conditionnelle)**

#

## Tranche conditionnelle Consultation publique

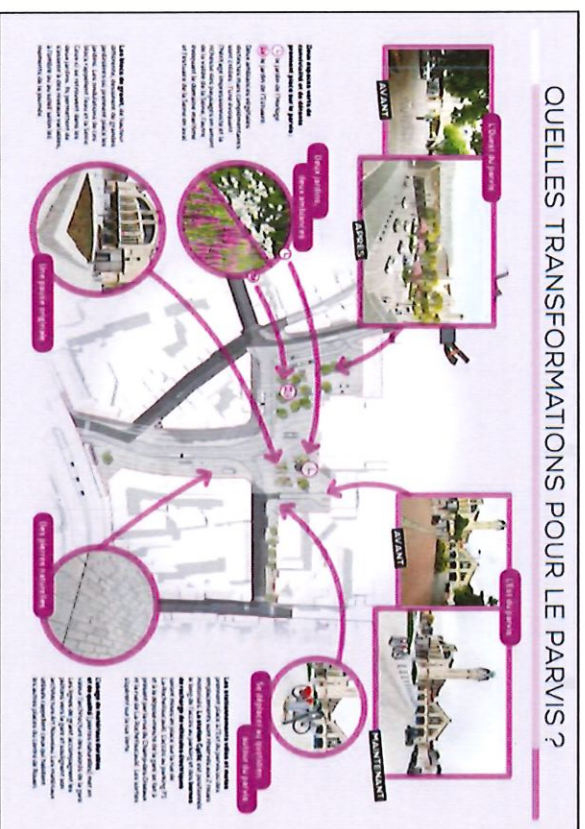


## #1 – Journal de projet

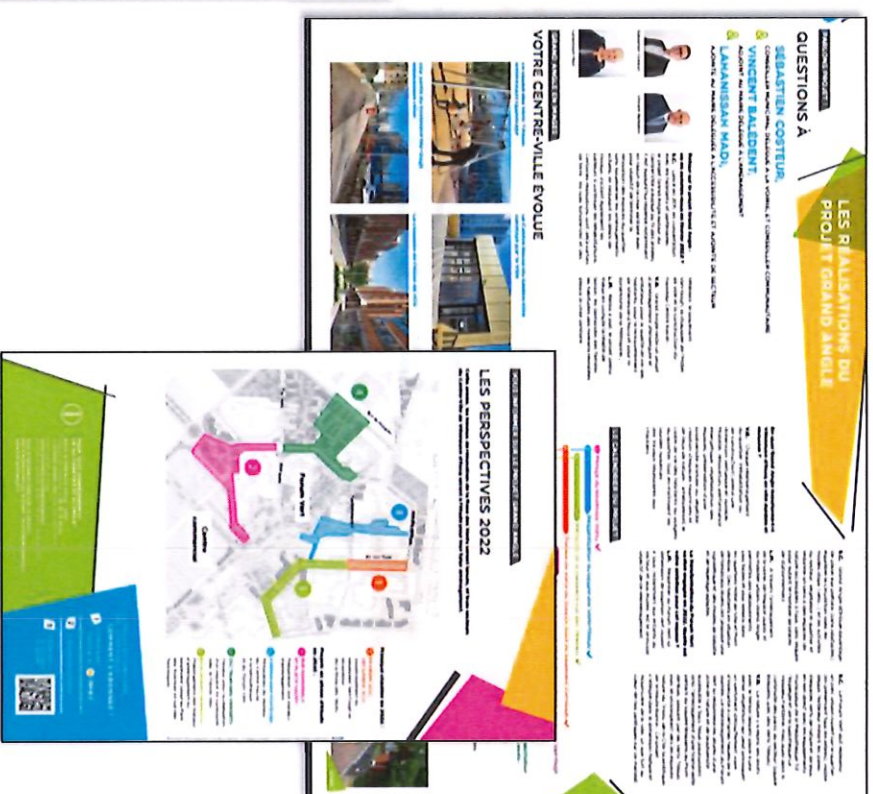
Afin de mieux communiquer avec la population et l'associer aux réflexions nous pouvons mettre en place un « journal de projet ».

Nous soulignons la nécessité de communiquer avec les habitants et les acteurs du territoire, socio-économiques, institutionnels de manière régulière ... Le journal de projet par exemple en ligne (web magazine) ou encore un document « print » à distribuer (habitations, commerces). Il peut constituer une base intéressante permettant de souligner les points d'avancement, les dates clés de mobilisation ou de décision. C'est aussi une base d'enrichissement collaborative où chacun peut contribuer et faire part de propositions.

Deux éditions recto/verso du journal de projet sont prévues



## Exemples « de journal de projet »



Un travail réalisé avec notre partenaire :

**EPICEUM**  
L'anti-com'

## #2 – Animation et mise en place d'un groupe « ambassadeur »

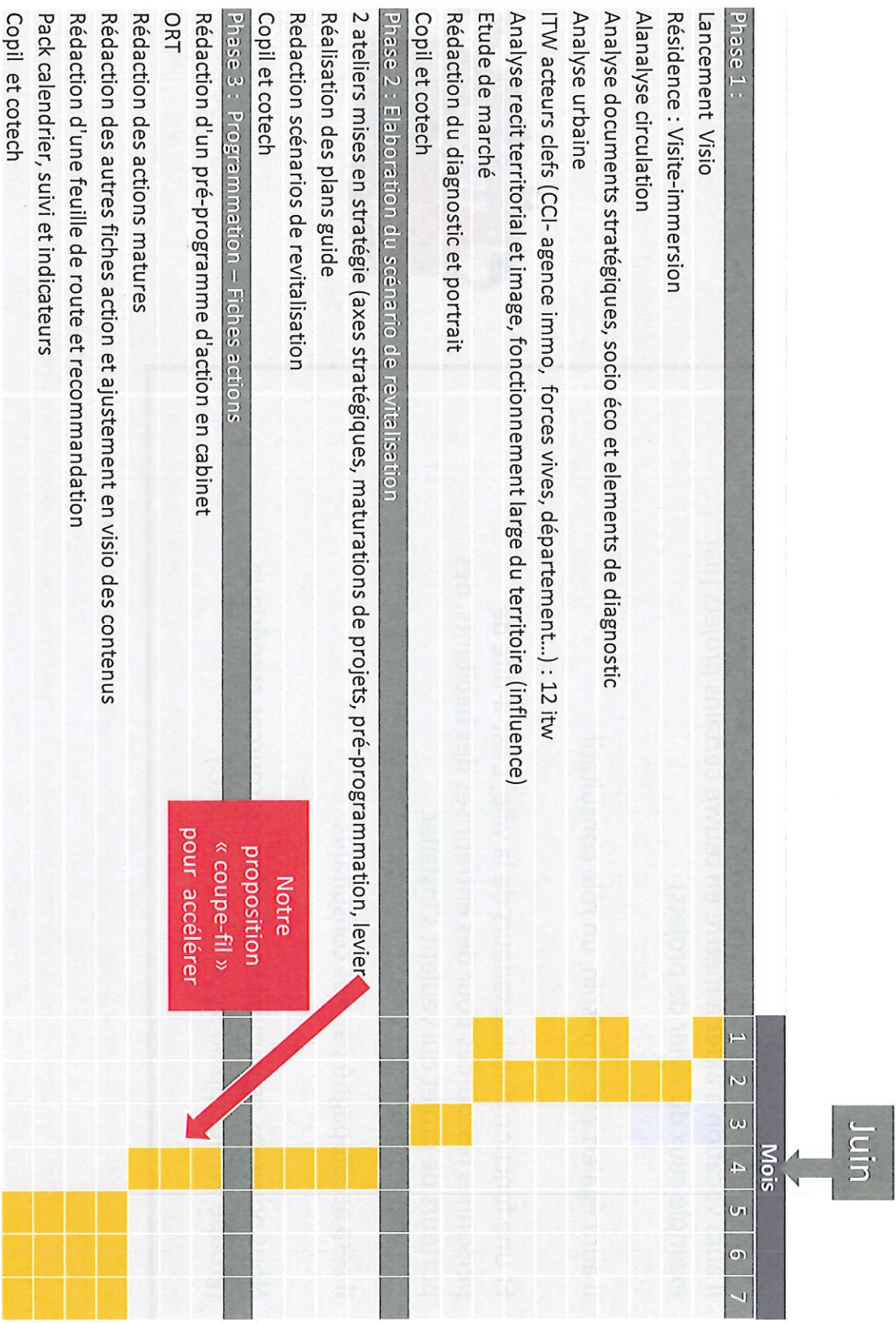
- Objectif : travailler et restituer la stratégie à un groupe projet d'ambassadeur de la ville dont l'objectif est d'aider à la ville à de redynamiser
- Il aura vocation à aider à mettre en œuvre certains projets (par exemple ceux du vivier de projets)
- Il aura également, si besoin, un rôle consultatif
- Et une fonction d'ambassadeurs de la ville, c'est-à-dire de personnes ressources pour des entreprises des habitants, des porteurs de projet qui veulent s'installer.
- Il sera accompagné par nos consultants
- Nous pourrions également l'outiller en ressources numérique (groupe WhatsApp ou Signal, Facebook, etc.)





# Calendrier

- Le calendrier proposé ORT et fiche action en juin, nous semble extrêmement tendu, aussi nous proposons un processus coupe-fil, avec la discussion des fiches actions mature dès la phase 2, pour accélérer leur rédaction en phase 3





## Temps mission par agence

| Phase 1 : la place des villes dans leur territoire d'influence                                  | NM           |              | SM         |  | Mobilité<br>(Forfait) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------|--|-----------------------|
|                                                                                                 | Dir mission  | Consultant   | Consultant |  |                       |
| Lancement Visio                                                                                 | 0,75         | 0,25         | 0,5        |  |                       |
| Résidence : Visites-immersion + 3 ateliers = un par ville et un commun : diag + viviers projets | 3            | 3            | 3          |  |                       |
| Analyse documents stratégiques, socio éco et éléments de diagnostic                             |              | 3            | 2          |  |                       |
| Analyse urbaine - référentiel immo/ foncier -                                                   |              |              | 3          |  |                       |
| Étude de stationnement, circulation et solutions                                                |              |              |            |  | 11                    |
| ITW acteurs clefs (CCI- agence immo, forces vives, département...) : 12 itw                     | 1,5          | 0,5          | 0,5        |  |                       |
| Analyse recit territorial et image, fonctionnement large du territoire (influence)              | 0,5          | 1,5          | 0,5        |  |                       |
| Benchmark                                                                                       |              |              | 3          |  |                       |
| Enquete et etude de marché                                                                      | 0,5          | 3            |            |  |                       |
| Diag et portrait                                                                                | 2,5          | 3            | 2          |  |                       |
| Copil et cotech ?                                                                               | 2            | 1            | 2          |  |                       |
| <b>Total</b>                                                                                    | <b>10,75</b> | <b>18,25</b> | <b>14</b>  |  | <b>11</b>             |

| Phase 2 : Elaboration du scénario de revitalisation                                                     |            |          |           |   |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|-----------|---|--------------|
| Rédactions des scénarios cadre                                                                          | 1,5        | 0,5      |           | 2 |              |
| Deux ateliers mises en stratégie (axes stratégiques, projets matures/ a maturer , pré programmation, le | 2          | 1,5      |           | 2 |              |
| Réalisation des plans guide                                                                             |            |          |           | 4 |              |
| Stratégie Stationnement - circulation                                                                   |            |          |           |   | 3,375        |
| Strat retenue                                                                                           | 2          |          |           | 2 |              |
| Copil et cotech ?                                                                                       | 2          | 1        |           | 2 |              |
| <b>Total</b>                                                                                            | <b>7,5</b> | <b>3</b> | <b>12</b> |   | <b>3,375</b> |

| Phase 3 : Programmation – Fiches actions                        |              |              |              |      |              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------|--------------|
| Rédaction d'un pré programme d'action en cabinet                | 0,5          | 1,5          |              | 2    |              |
| Un atelier plan d'action et ORT                                 | 2            | 2            |              | 2    |              |
| Rédaction des fiches action et ajustement en visio des contenus | 1,5          | 2            |              | 3,75 |              |
| Fiches actions circulation et stationnement                     |              |              |              |      | 3,375        |
| Rédaction d'une feuille de route et recommandations             | 2            |              |              | 2    |              |
| Copil et cotech ?                                               | 2            | 1            |              | 2    |              |
| <b>Total</b>                                                    | <b>8</b>     | <b>6,5</b>   | <b>11,75</b> |      | <b>3,375</b> |
| Appui cheffe de projet et dialogue au fil de l'eau              | 2,5          | 1,5          |              | 1    |              |
| <b>Total général</b>                                            | <b>28,75</b> | <b>29,25</b> | <b>38,75</b> |      | <b>17,75</b> |

# Une **des meilleures** équipes pour la stratégie de revitalisation des Petites Villes de Demain





### Annexe 3

## Marques et logotypes de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque des Territoires

### Logotype Groupe Caisse des Dépôts



Ce logotype se caractérise notamment par les éléments suivants :

- le logo existe uniquement en version rouge (Pantone 485 C) ou en version noire (Pantone Black C) ;
- la taille minimale du logo est de 15 mm, ce qui préserve la visibilité et la lisibilité de la médaille.



## Logotypes Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts

Rectangulaire : n°19/4.524.153



Le logo identitaire est le bloc-marque  
Sa hauteur minimum est de 13 mm du haut au bas de l'hexagone  
Son espace de protection est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.  
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

Carré : 18/4.456.087



Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).  
Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.  
Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

#### Annexe 4

#### Marques du Bénéficiaire

